

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2024 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)
Charles Rioux, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2024-03-071

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Offre d'emploi : *coordonnatrice (Émy Roy)*, animateurs camp de jour
- ✓ Achat de réservoir chlore et installation : réservoir et pompe chlore station d'eau potable coût entre 4 000 \$ et 5 000 \$
- ✓ Annulation résolution numéro 2023-11-392 ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- ✓ Appui projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- ✓ Remplacement ordinateur accueil bibliothèque
- ✓ Forfait site internet : Numérique.ca 2 350 \$ et annulation résolution numéro 2024-02-056 à 1 750 \$
- ✓ Invitation Partenaires 12-18 Centre-du-Québec : 21 mars 2024 assemblée générale annuelle
- ✓ Sentier : activités sentier des histoires le 23 mars, toilettes Pavillon Armand-Rousseau

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-072

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2023 PAR MADAME CAROLINE LEDUC DU GROUPE RDL SENCRL

La lecture et le dépôt des états financiers pour l'année 2023 sont faits par Madame Caroline Leduc du Groupe RDL SENCRL.

Un surplus de 166 099 \$ apparaît aux états financiers pour l'année 2023.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'accepter les états financiers déposés par Madame Caroline Leduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- L'activité d'improvisation devant être tenue à Tingwick est reportée, manque de participants
- Rencontre comité des loisirs pour préparer et décidé des activités qui auront lieu en 2024

Le conseiller, Denis V. Lachance

- Rien à apporter

Le conseiller, Charles Rioux

- Rien à apporter

La conseillère, Suzanne Gagnon

- Deuxième édition du Sentier des histoires qui sera tenu le 23 mars au Sentier Les Pieds d'Or

Le conseiller, Mario Hinse

- Dernière rencontre de la Régie des Trois-Lacs : planification de l'installation de barrières et de stations de lavage et contrôle des espèces exotiques envahissantes
- Donne un compte-rendu de la dernière rencontre de Copernic : bassins versants Rivière Nicolet

Le conseiller, Pierre-André Arès

- N'a pas pu assister à l'Assemblée générale d'Agri-Ressources le 24 février dernier
- Partenaires 12-18 : AGA le 21 mars

Le maire, Réal Fortin

- Agri-Ressources : Tingwick est un partenaire majeur
- MTQ : réunion 14 mars sur les axes de sécurité
- Chiens errants : les citoyens doivent transmettre leur plainte à la SPAA

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2024.

Rien à signaler.

2024-03-073

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-074

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
9004-9467 Québec inc.	Contrat déneigement Trois-Lacs mois janvier, février et mars 2024	17 939.40 \$
9251-7747 Québec inc.	Adapteur de lame et lame au carbure circuit ministère	5 058.90 \$
Air Liquide Canada	Bouteille oxygène pour soudure	582.07 \$
Alarme Bois-Francs	Renouvellement Centrale d'alarme CPE	413.22 \$
Autobus Arthabaska	Sorties camp de jour 2023 (1 044.97\$ remboursé par Chesterville) et escouade Gleason	5 536.05 \$
Batteries DM	Achat batteries service de sécurité incendie	150.74 \$
Charest International	Remorquage camion #2, achat lumières et achat d'Uré	1 389.20 \$
Climcô	Réparation volet CPE	648.50 \$
Couture Timber Mart	Produit entretien excavatrice et remplacement porte toilette sous-sol Pavillon Armand-Rousseau, cadrage nouvelle porte salle paroissiale	1 049.54 \$

CRSBP du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie	Contribution municipale 2024 bibliothèque	11 476.86 \$
CSE Incendie et Sécurité	Table de PC, crépine de fond et adaptateur pour Gleason	5 701.62 \$
L'Eaudace	Réparation robinet extérieur CPE	189.71 \$
Entreprise MO	Location excavatrice	770.33 \$
Équipements incendies CMP Mayer	Remplacement chaîne au carbure service incendie, boyaux et lance	4 709.66 \$
Les Équipements JDR	Réparation camion #2	78.13 \$
Équipement ProVicto	Chaîne au carbure et batteries service incendie	275.88 \$
Gaudreau Environnements	Remplacement bac et achat bac	573.35 \$
Groupe CLR	Pagelettes février 2024	256.62 \$
Jocelyne Bergeron	Achat activités service de garde	40.81 \$
Kopers	Problématique télémétrie puits	1 138.98 \$
Kubota	Réparation lumières tracteur Kubota	175.66 \$
Librairie Renaud Bray	Achat livres bibliothèque	231.68 \$
Machinerie CH	Réparation excavatrice et tracteur TV	1 337.51 \$
Machineries Serge Lemay	Pièces excavatrice et grille camion #6	154.17 \$
Maheu & Maheu	Gestion parasitaire édifices municipaux 1ere visite et mois de février, mars et avril 2024	603.62 \$
Maureen Martineau	Remplacement lumières bibliothèque	36.78 \$
Pièces d'auto Allison	Serre-câble garage, filtre et courroie station d'épuration	247.31 \$
Protection incendie CFS	Cagoules supplémentaires et trousse de déversement service de sécurité incendie	1 401.33 \$
Régie 3-Lacs	Honoraires professionnels projet d'implantation de barrières d'accès au 3-Lacs	2 624.69 \$
Roger Grenier	Achat chlore aqueduc, remplacement lumières sur pieds, remplacement masque respiratoire	704.47 \$
Sarto	Location équipements escouade Gleason	1 379.33 \$
Sidevic	Écrous et boulons signalisation	277.55 \$
Signalisation Lévis	Plaque 911	19.49 \$
SOS Technologies	Programme annuel de vérification inhalateur d'oxygène d'urgence	546.13 \$
Total		67 719.29 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 67 719.29 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de février 2024 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un

montant total de 198 476.13 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 29 février 2024.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

Règlement #2024-429 modifiant le règlement numéro 2010-310 relatif au plan d'urbanisme afin d'intégrer le concept d'îlots de chaleur et autres éléments de concordance avec le schéma d'aménagement

La résolution numéro 2024-03-075

Attendu que le Règlement numéro 2010-310 relatif au plan d'urbanisme est entré en vigueur le 22 octobre 2010 ;

Attendu que le plan d'urbanisme a lieu d'être modifié afin d'assurer sa conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

Attendu que le projet de loi n°67 intitulé *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* a été sanctionné le 25 mars 2021 ;

Attendu que l'article 121 du projet de loi oblige toute municipalité locale qui est dotée d'un plan d'urbanisme à y intégrer et encadrer le concept d'ilot de chaleur au plus tard le 25 mars 2024 ;

Attendu que le règlement 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska a été modifié ;

Attendu que la réglementation municipale doit être ajustée afin d'être en concordance avec les dispositions du schéma ;

Attendu que lors de la séance du 5 février 2024, en vertu de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Sylvain Hinse et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Tingwick ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 4 mars 2024 ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse et appuyé par le conseiller Mario Hinse qu'il soit adopté le règlement numéro 2024-429, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

PLAN D'URBANISME

2. L'article 4.1 intitulé « Grandes orientations de l'aménagement du territoire selon le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska » est modifié afin de tenir compte de la douzième grande orientation du schéma et par l'ajout du paragraphe 12) se lisant comme suit :

12) Développer des milieux de vie inclusifs et sécuritaires permettant d'assurer le bien-être des groupes vulnérables.

3. L'article 4.2.1 intitulé « Niveau local » est modifié par le remplacement du texte se lisant comme suit :

La Municipalité entend garantir la qualité de vie de ses citoyens en assurant la pérennité des services existants et en favorisant l'implantation de nouveaux services dédiés à toutes les catégories de population. Par services, on entend ici l'offre publique telle que les parcs et équipements municipaux, les institutions d'enseignement, etc. La

Municipalité entend aussi conserver et prioriser son caractère agricole tout en dynamisant son économie locale par la promotion du tourisme de villégiature, le développement de l'agriculture et des activités agrotouristiques.

Par le texte suivant :

La Municipalité entend garantir la qualité de vie de ses citoyens en assurant la pérennité des services existants et leur accessibilité tout et en favorisant l'implantation de nouveaux services dédiés à toutes les catégories de population. Par services, on entend ici l'offre publique telle que les parcs et équipements municipaux, les institutions d'enseignement, etc. La Municipalité entend aussi conserver et prioriser son caractère agricole tout en dynamisant son économie locale par la promotion du tourisme de villégiature, le développement de l'agriculture et des activités agrotouristiques.

4. L'article 4.3.2 intitulé « *Gérer les préoccupations environnementales* » est modifié par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit :

De plus, la Municipalité bénéficie d'un territoire dont la surface est principalement couverte de végétation et elle reconnaît l'importance de préserver cette caractéristique. Non seulement cette dernière permet le maintien d'un certain niveau de biodiversité, mais elle favorise le développement de milieux de vie sains tout en permettant d'éviter ou d'atténuer les problématiques afférentes à son absence telles que la dégradation de la qualité de l'air et la prolifération d'îlots de chaleur.

Par l'ajout de deux Objectifs se lisant comme suit :

- *Favoriser le maintien de la végétation et sa prolifération dans toutes les affectations du territoire*
- *Limiter les impacts des changements climatiques sur la population et les groupes vulnérables*

Par l'ajout de deux Moyens se lisant comme suit :

- *Favoriser la mise en place d'infrastructures vertes*
- *Établir un cadre propice au verdissement des espaces publics et privés*

5. L'article 4.3.3 intitulé « *Planifier le développement du noyau villageois et du secteur de villégiature* » est modifié par le remplacement du texte se lisant comme suit :

Il est important de rationaliser l'implantation des fonctions résidentielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité en tenant compte des facteurs de localisation associés au patrimoine naturel et humain, tout en s'assurant de respecter les caractéristiques physiques du milieu.

Objectifs :

- *Veiller à assurer une cohabitation harmonieuse des usages*
- *Encourager une harmonisation architecturale*
- *S'assurer de la possibilité de développement du milieu urbain par la disponibilité d'une banque de terrains vacants correspondant à la demande potentielle pour les prochaines années*
- *Encourager la création d'emplois locaux*
- *Favoriser l'implantation de commerces de proximités (dépanneur, station-service, pharmacie, etc.)*

Moyens :

- *Identifier les terrains vacants à l'intérieur des périmètres urbains pour le développement*
- *Instaurer des mesures incitant le développement des terrains vacants à*

l'intérieur du périmètre urbain et planifier les espaces vacants

- *Prévoir des espaces vacants permettant le développement pour les dix prochaines années.*
- *Mettre en place des outils de contrôle de l'architecture des bâtiments (normes au règlement de zonage, PIIA, etc.)*
- *Favoriser l'implantation activités compatibles*
- *Prévoir des normes-cadres concernant les aménagements et constructions*

Par le texte suivant :

Il est important de rationaliser l'implantation des fonctions résidentielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité en tenant compte des facteurs de localisation associés au patrimoine naturel et humain, tout en s'assurant de respecter les caractéristiques physiques et naturelles du milieu.

En outre, le noyau villageois et le secteur de villégiature correspondent aux emplacements dont la densité d'occupation du sol et le potentiel de développement résidentiel sont les plus élevés sur le territoire de la Municipalité ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle leur croissance doit faire l'objet de préoccupations spécifiques.

D'abord, l'aménagement de ces milieux doit être réfléchi afin de combler au mieux les besoins de la population qu'elle soit composée d'ainés, d'enfants, de personnes en situation de handicap ou à faible revenu. Pour ce faire, la Municipalité reconnaît l'importance d'agir sur les facteurs économiques, environnementaux, physiques et sociaux prédisposant l'épanouissement de tous ses habitants.

Enfin, le noyau villageois correspond actuellement au seul secteur où des ilots de chaleur urbains peuvent se développer. Entre autres, les plus grands écarts de température relatifs de surface au sein du périmètre d'urbanisation sont associés aux terrains dont l'usage principal est commercial, communautaire, industriel ou public. Bien que le phénomène des ilots de chaleur urbains ne représente pas une problématique pour la Municipalité à ce jour, celle-ci reconnaît l'importance de s'inscrire dans une perspective de prévention à cet égard.

Objectifs :

- *Veiller à assurer une cohabitation harmonieuse des usages*
- *Encourager une harmonisation architecturale*
- *S'assurer de la possibilité de développement du milieu urbain par la disponibilité d'une banque de terrains vacants correspondant à la demande potentielle pour les prochaines années*
- *Encourager la création d'emplois locaux*
- *Favoriser l'implantation de commerces de proximités (dépanneur, station-service, pharmacie, etc.)*
- *Favoriser la complémentarité et la diversité des établissements commerciaux actuels et futurs*
- *Limiter l'apparition d'ilots de chaleur*
- *Développer un milieu de vie inclusif et accessible aux groupes vulnérables*

Moyens :

- *Identifier les terrains vacants à l'intérieur des périmètres urbains pour le développement*
- *Instaurer des mesures incitant le développement des terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain et planifier les espaces vacants*
- *Prévoir des espaces vacants permettant le développement pour les dix prochaines années.*
- *Mettre en place des outils de contrôle de l'architecture des bâtiments (normes au règlement de zonage, PIIA, etc.)*
- *Favoriser l'implantation d'activités compatibles*
- *Prévoir des normes-cadres concernant les aménagements et*

constructions

- Favoriser la mixité des usages
- Encadrer l'imperméabilisation des sols
- Favoriser le développement, l'accès et le maintien des espaces verts
- Planifier un accès aux infrastructures existantes et projetées basé sur le concept d'accessibilité universelle
- Planifier l'intégration de corridors cyclables, piétonniers et sécuritaires au sein des tracés de rue actuels

6. L'article 4.3.4 intitulé « Développer le potentiel récréotouristique » est modifié par l'ajout d'un Objectif se lisant comme suit :

- Développer le potentiel d'activités permettant de renforcer les liens communautaires

Par l'ajout d'un Moyen se lisant comme suit :

- Planifier la mise en place d'infrastructures accessibles dédiées aux sports et aux loisirs

7. L'article 4.4.2.2 intitulé « Zones à risque d'inondation » est modifié par le remplacement du texte se lisant comme suit :

Afin de se conformer à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, les mesures suivantes sont à prévoir :

- *prohiber les ouvrages dans les zones à risque d'inondation;*
- *régir les travaux, les ouvrages et les morcellements de terrains par des mesures d'immunisation tenant compte du réseau hydrographique et des propriétés du secteur.*

Par le texte suivant :

Certaines portions du territoire se situant à proximité de cours d'eau et de lacs, principalement en ce qui a trait aux secteurs en bordure de la route Desrosiers et du lac des Trois-Lacs, ont été délimitées comme étant des zones à risque d'inondation. Ainsi, la planification relative à ces zones devra être pensée en fonction du réseau hydrographique et des immeubles existants à travers ces milieux. De plus, la réglementation locale devra refléter les délimitations et normes prévues au schéma d'aménagement de la MRC tout en respectant le régime d'application provincial. Enfin, le rapport PDCC 05-006 préparé par le Centre d'expertise hydrique du Québec et daté de mars 2004 doit être intégré à la planification et au développement des secteurs de la rivière Nicolet Sud-Ouest visés.

ENTRÉE EN VIGUEUR

8. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2024-03-076

Balayage de rues 2024

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la directrice générale soit autorisée à retenir les services d'un entrepreneur pour le balayage des rues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-077

Demande de contribution financière : programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal année 2024 : M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède le plus grand territoire de la MRC d'Arthabaska;

Considérant qu'elle possède plusieurs routes locales dont elle doit faire l'entretien;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au député de Drummond Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger une aide financière pour l'entretien de son réseau routier municipal dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-078

Demande de contribution financière : amélioration des routes : ministre des Transports du Québec : Madame Geneviève Guilbault

Considérant que Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec possède un budget discrétionnaire pour la réfection de routes;

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède le nombre de kilomètres le plus élevé de la MRC d'Arthabaska avec 115.51 kilomètres de routes lui appartenant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à la ministre des Transports, Madame Geneviève Guilbault une subvention pour la réfection de certaines routes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-079

Demande de soumission couche d'usure traitement de surface simple : Chemin de la Station

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la couche d'usure de traitement de surface simple du chemin de la Station. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-080

Demande de soumission traitement de surface simple : rang 7

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le traitement de surface simple du rang 7. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-081

Remplacement ponceau entre le 2360 et le 2587, rang 6

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick procède au remplacement du ponceau situé entre le 2360 et le 2587, rang 6.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-082

Demande de soumission rechargement route Murphy et Chemin des Plante

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le rechargement de la route Murphy et le chemin des Plante.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Remplacement ponceau coin rang 6 et route du 6^e rang nord
La résolution numéro 2024-03-083**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick procède au remplacement du ponceau situé coin rang 6 et route du 6^e Rang Nord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-084

Demande de soumission resurfaçage Chemin du Mont-Gleason et pavage accotement

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le resurfaçage du chemin du Mont-Gleason ainsi que du pavage de l'accotement. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-085

Demande de soumission lignage de rue : rang 7, Chemin du Mont-Gleason, Chemin de l'Aqueduc, Chemin de la Station et rue de l'Hôtel-de-Ville

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le lignage de rues : d'une partie du rang 7, d'une partie du chemin du Mont-Gleason, du chemin de l'Aqueduc, du chemin de la Station et de la rue de l'Hôtel-de-Ville. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Transports et Mobilité durable : réception résolution #2024-01-008 travaux emprise de rues du MTQ
- ✓ Mouvement Santé mentale Québec : accusé réception de la résolution de proclamation de la municipalité
- ✓ Club de Ski de Fond et Raquette Val-des-Sources : remerciement commandite accordée

ADMINISTRATION

2024-03-086

Passerelle Sentier Les Pieds d'Or

Considérant le projet de reconstruction de la passerelle située au Sentier Les Pieds d'Or;

Considérant le respect des exigences strictes applicables, telles lois et règlements, notamment à l'obtention d'un permis de construction exigible par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et à l'embauche d'un entrepreneur;

Considérant que la Municipalité de Tingwick se voit contrainte d'engager de tels frais et responsabilités à l'égard desdites exigences;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick passe outre au projet de reconstruction de la passerelle du Sentier Les Pieds d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Gestion des documents et des archives 2023 : Archives Bois-Francs
La résolution numéro 2024-03-087**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la municipalité retienne les services de HB Archivistes pour sa gestion de documents et de ses archives pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-088 Ville de Rivière-Rouge : Hôpital de rivière rouge : opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 8h demande d'appui et contribution financière

Considérant que la Ville de Rivière-Rouge demande l'appui de la Municipalité de Tingwick et une aide financière à sa demande introductive concernant la fermeture de l'urgence de son hôpital de 20h à 8h;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-089 Offre d'emploi : coordonnatrice (Émy Roy), animateurs camp de jour 2024

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'embaucher Émy Roy au poste de coordonnatrice du camp de jour et de transmette des offres d'emploi pour l'embauche d'animateurs pour le camp de jour 2024 pour compléter l'équipe du personnel. Le salaire ainsi que les conditions seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-090 Achat ordinateur directrice générale

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur pour le remplacement de celui de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-091 Jeudis en chansons : budget de 1 300 \$ (subvention de 1 000 \$)

Considérant que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec octroi une subvention jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à la Municipalité de Tingwick pour sa participation aux Jeudis en chanson pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick participe aux Jeudis en chanson en 2024 pour un budget n'excédant pas 1 300 \$, suivant la subvention précitée et octroyée par la SSJBCQ

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-092 ADMQ tournées des zones : Drummondville le 7 mai 2024 : 385 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la directrice générale, Chantale Ramsay à participer à la formation de l'ADMQ « Tournée de zones » à Drummondville le 7 mai 2024, pour la somme de 385 \$. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Achat service de sécurité incendie : modification emplacement communication, gants pompiers, gaffes, raccord 4 pouces, balise de niveau d'eau, attache pour outil de combat
La résolution numéro 2024-03-093

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'autoriser l'achat pour la modification d'emplacement de communication, des gants supplémentaires, des gaffes, des raccords 4 pouces, d'une balise de niveau d'eau et d'attache pour outil de combat pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-094

Demandes Festival mécanique 2024 et don

Considérant que le Festival Mécanique est un rassemblement familial pour les passionnés de moto désirant vivre une expérience unique et découvrir une magnifique région;

Considérant que de nombreuses activités s'y déroulent, tels épreuves d'habileté de moto, freestyles, kiosques et spectacles de musique;

Considérant que les organisateurs du Festival Mécanique font les demandes suivantes pour la tenue de leur événement qui aura lieu du 9 au 10 août 2024 :

- ✓ prêt du terrain de l'OTJ et du Pavillon Armand-Rousseau à titre gratuit, OBNL de Tingwick
- ✓ une commandite pour le paiement des assurances-responsabilité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 100 \$;
- ✓ l'accès aux stationnements situés à l'église ainsi que derrière la salle paroissiale Chénier ;
- ✓ disponibilité des employés municipaux ainsi que l'équipement pour l'aménagement du site;
- ✓ procéder à la vérification du panneau électrique des lumières du terrain de balle;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les demandes du Festival Mécanique, événement qui aura lieu du 9 au 10 août 2024, à savoir :

- ✓ le prêt du terrain de l'OTJ et du Pavillon Armand-Rousseau à titre gratuit, OBNL de Tingwick à compter du 8 août;
- ✓ une commandite pour le paiement des assurances-responsabilité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 100 \$ (une copie de l'assurance devra parvenir à la municipalité 2 semaines avant l'évènement);
- ✓ l'accès aux stationnements situés à l'église ainsi que derrière la salle paroissiale Chénier sans exclusivité;
- ✓ la disponibilité des employés municipaux ainsi que l'équipement pour l'aménagement du site;
- ✓ procéder à la vérification du panneau électrique des lumières du terrain de balle;

En regard de ce qui précède, le Conseil du Festival remettra un don de 529.04 \$ à la Municipalité de Tingwick pour l'équipement des pompiers du Service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-095

Demande accord Chevaliers de Colomb : pain partage coin St-Joseph/Ste-Marie : permis d'évènements spéciaux MTQ

Considérant que les Chevaliers de Colomb organisent une activité pour la vente de pain partagé le 29 mars 2024;

Considérant qu'une demande de permis d'évènement spéciaux est obligatoire

et exigible pour la tenue de l'activité de la part du Ministère des Transports du Québec;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la demande des Chevaliers de Colomb pour leur événement de vente de pain partagé au coin des rues Saint-Joseph et Sainte-Marie ainsi que son accord au permis d'événements spéciaux du MTQ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-096

Proclamation de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle du 17 au 23 mars 2024

Considérant qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

Considérant que la Municipalité de Tingwick a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

Considérant que la 36^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame la semaine du 17 au 23 mars 2024, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-097

Demande de prix architecte projet Pavillon Armand-Rousseau

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des prix pour les services professionnels d'architecte dans le cadre du projet d'aménagement du Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-098

Demande de prix ingénieur projet Pavillon Armand-Rousseau

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des prix pour les services professionnels d'ingénieur dans le cadre du projet d'aménagement du Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-099

Offre de service urgence municipale : CITAM une division de CAUCA

Considérant que CITAM est un centre d'impartition et de traitement des appels municipaux et division de CAUCA pour les services d'urgence d'appels secondaires;

Considérant que l'offre de service d'urgence municipale CITAM offre un service de réponse d'urgence municipale en dehors des heures normales de bureau afin de désengorger le 911;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le

conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service d'urgence municipal CITAM, une division de CAUCA, pour les services d'urgence d'appels secondaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Offre d'emploi technicien/technicienne en administration
La résolution numéro 2024-03-100**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu de transmettre une offre d'emploi pour le poste de technicien(ne) en administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-101

Acceptation activités loisirs 2024 : Jeudis en chansons 18 juillet, inauguration skate parc le 15 juin, cinéma plein air 23 août, course de boîte à savon 14 septembre, Sentier des frissons le 26 octobre et fête de Noël le 8 décembre

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'accepter les activités de loisirs 2024, tels que décrits :

- ✓ jeudis en chansons le 18 juillet
- ✓ inauguration du skate parc le 15 juin
- ✓ cinéma en plein air le 23 août
- ✓ course de boîte à savon le 14 septembre
- ✓ sentier des frissons le 26 octobre
- ✓ fête de Noël le 8 décembre

Sous réserve de tout changement à intervenir au calendrier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-102

Organisation Sécurijour 2024 Agricultrices du Centre-du-Québec : demandes

Considérant que Sécurijour est une activité de formation sur la sécurité et la prévention des accidents à la ferme et à la maison organisée par les agricultrices du Centre-du-Québec;

Considérant que cette activité a pour but de réduire autant que possible le nombre et la gravité des incidents chez les enfants et dans leur milieu;

Considérant que Sécurijour se présente comme une succession d'ateliers interactifs et ludiques où circuleront les élèves de l'École de Saint-Cœur-de-Marie;

Considérant que la collaboration des pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Tingwick est demandée dans le cadre de cette activité ainsi que tenant lieu d'endroit pour tenir l'animation, la disponibilité et la gratuité de la salle Paroissiale Chénier;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick offre la disponibilité des pompiers du Service incendie, la gratuité de la location de la salle Paroissiale Chénier et la fermeture de la rue Hôtel-de-Ville lors de la tenue de l'activité Sécurijour 2024 Agricultrices du Centre-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-103

Achat de réservoir chlore et installation : réservoir et pompe chlore station d'eau potable coût entre 4 000 \$ et 5 000 \$

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat du

réservoir de chlore et l'installation du réservoir de pompe à chlore à la station d'eau potable et ce, au coût estimé entre 4 000 \$ et 5 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Annulation résolution numéro 2023-11-392 ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
La résolution numéro 2024-03-104

Considérant que la résolution adoptée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air concerne les organismes sans but lucratif seulement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2023-11-392 ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-105

Appui du projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick autorise la présentation du projet de réaménagement et mise à niveau des infrastructures au Pavillon Armand-Rousseau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Tingwick à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement des coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- Que la Municipalité de Tingwick désigne la directrice-générale et greffière trésorière, Chantale Ramsay comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-106

Remplacement ordinateur accueil bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité autorise l'achat pour le remplacement d'ordinateur à l'accueil de la bibliothèque pour un montant n'excédant pas 1 358.31 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-107

Forfait site internet : Numérique.ca 2 350 \$ et annulation résolution numéro 2024-02-056 à 1 750 \$

Considérant l'annulation de la résolution numéro 2024-02-056 à 1 750 \$, en raison de la facture forfaitaire incomplète par le fournisseur;

Considérant l'ajout du module de création de formulaires dynamiques pour un an a été appliquée au renouvellement du *forfait Entourage* pour le site internet municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%